

COMITÉ DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 VALLÉE DE LA GARTEMPE

COMITE DE PILOTAGE
LATHUS-SAINT-RÉMY

21 MAI 2025



Agir pour
la biodiversité



ORDRE DU JOUR

- Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur la Vallée de la Gartempe
- Bilan de l'animation de 2024-2025
- Bilan financier et perspectives 2026
- Questions diverses
- Mot de clôture



Prairie de la vallée de la Gartempe © R. Bissot



Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur la Vallée de la Gartempe

Un objectif

Maintenir et améliorer l'état de conservation des espèces animales et des habitats naturels d'intérêt communautaire présents au sein du site Natura 2000

Une démarche

Concertée et basée sur le **volontariat**

Recherche et **maintien de l'équilibre** des **activités humaines** et de la **préservation des milieux naturels** sur le territoire.

Rôle de l'animatrice territoriale

Concertation territoriale, médiation

Conseils

Aide à la contractualisation : chartes, contrats, MAEC, conventions

Inflexion politiques de territoire : urbanisme, eau, agriculture, forêt, tourisme...

Sensibilisation

Communication, valorisation

Coordination diagnostics bio & socio-économique

Gestion du patrimoine naturel

3 outils contractuels basés sur le volontariat

Appui aux **modifications des pratiques**
→ **Subvention** des coûts engendrés

Parcelles agricoles

MAEC

(Mesures Agro-
Environnementales
Climatiques)

Parcelles non agricoles

**Contrats
Natura 2000**

Valorisation de bonnes pratiques
n'engendrant pas de surcoût
(engagement moral)

Charte Natura 2000

Engagements sur 5 ans

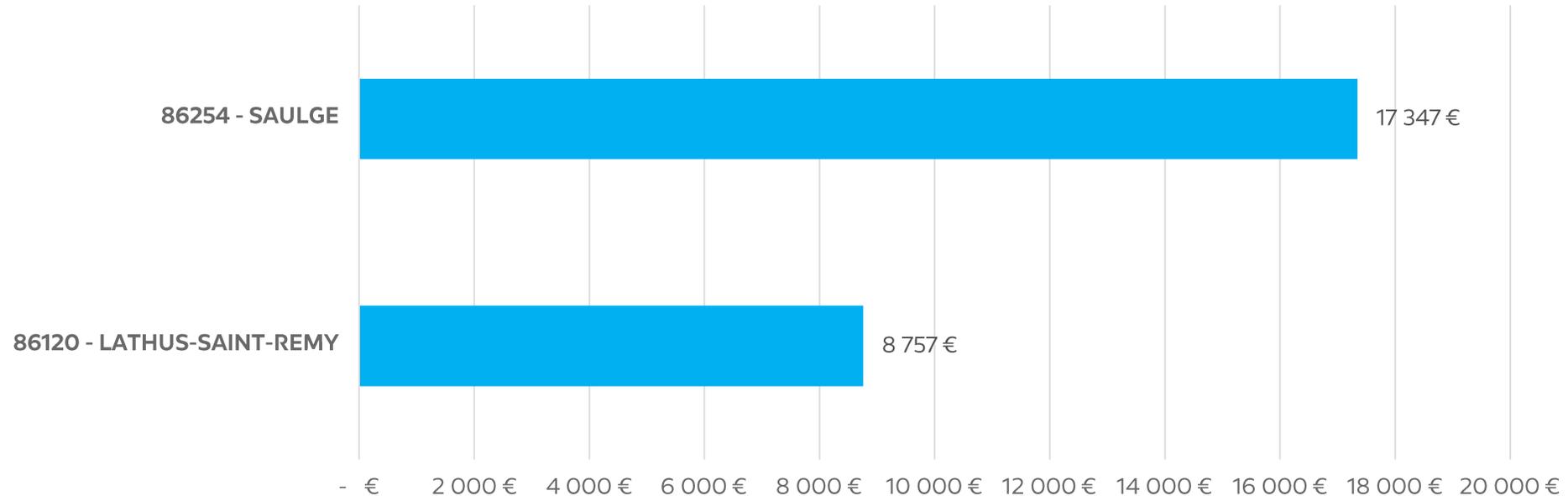
Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales (sur la part communale et intercommunale de la TFNB)

**Un lien avec la réglementation :
L'évaluation d'incidences**

Un soutien financier

Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales
article L.2335-27 du code général des collectivités territoriales :
L'attribution est déterminée selon la population (pour un tiers) et
la superficie couverte en aire protégée terrestre (pour deux tiers).

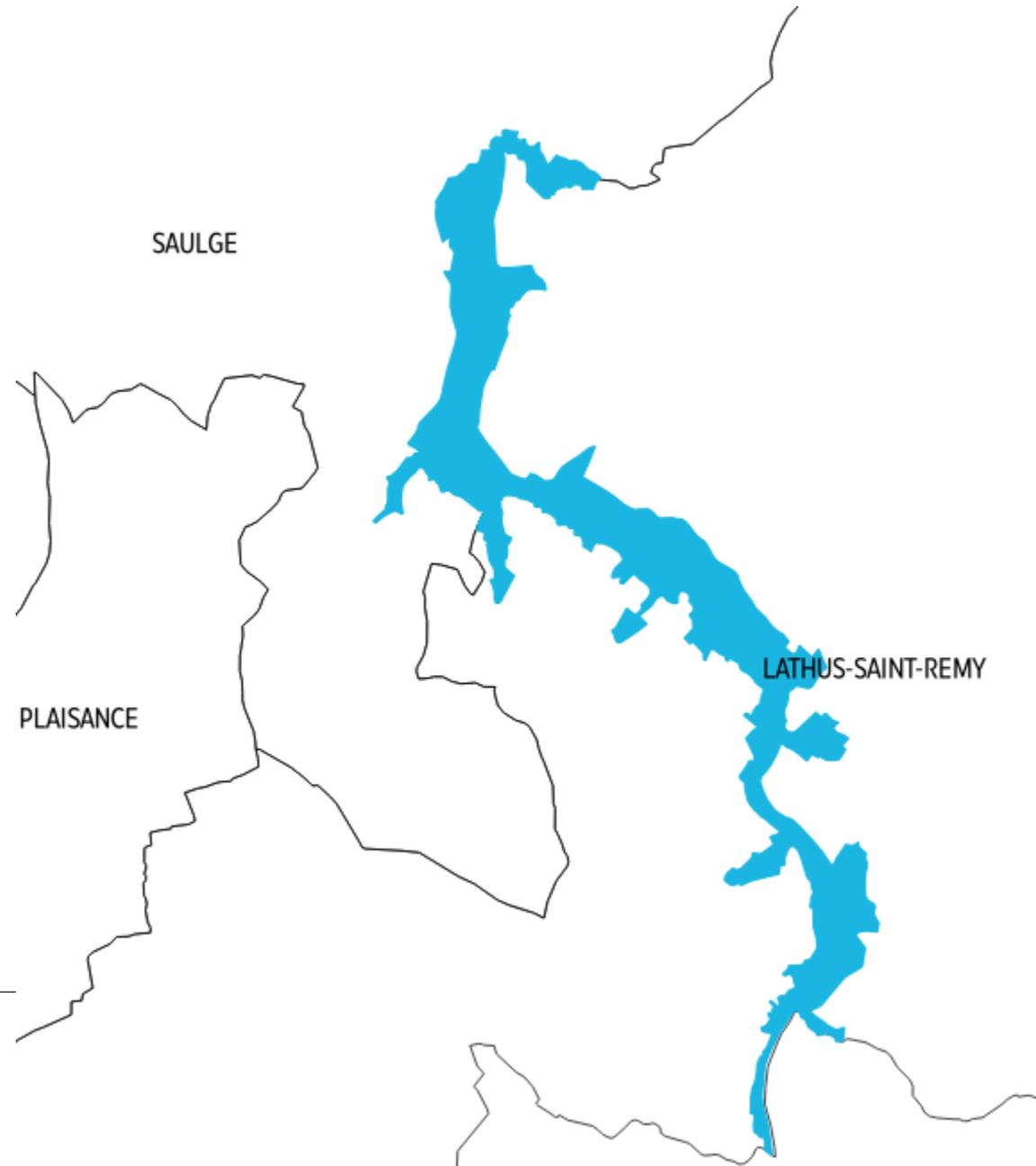
Dotations 2024



Le plus vaste réseau européen de sites naturels protégés

En quelques chiffres, pour l'année 2023 :

- **26 935** sites en Europe
- **1 756** sites en France soit **13 %** du territoire terrestre (7 millions d'hectares) et **13 041** communes concernées
- **273** (chiffre de 2020) sites en Nouvelle-Aquitaine



CARTE D'IDENTITÉ

Surface : 410 hectares

2 Communes : Saulgé et Lathus-Saint-Rémy

Désignation : arrêté du 17 octobre 2008

Rivière et coteaux offrant une forte richesse de milieux et d'espèces



Mares temporaires méditerranéennes



Barbastelle d'Europe



Lamproie marine



Loutre d'Europe



Lucane cerf-volant



Cuivré des marais



Landes sèches



Agrion de mercure

Transmission de la compétence Natura de l'Etat (DDT16) à la Région Nouvelle -Aquitaine

Depuis le 1^{er} janvier 2023, et dans les grandes lignes :

Région : accompagnement des animateurs dans la gestion des sites, création des COPIL et participation, approbation des DOCOB, présidence des COPIL et gestion de l'animation ...

DDT : instruction des évaluations d'incidence

DREAL : Désignation des sites et modification de périmètre





BILAN DE L'ANIMATION 2024- 2025



Animations scolaires

Interventions scolaires auprès des 1eres CGEA (conduite et gestion d'entreprise agricole en élevage) du Lycée agricole de Montmorillon en partenariat avec le CIVAM :

4 interventions entre mars et mai 2025 :

Etude des liens entre agriculture et biodiversité :

- Visite d'une ferme du site Natura 2000, présentation des enjeux, des productions
- Travail en classe sur les liens entre prairies naturelles, économie dans les fermes et biodiversité
- Exercice terrain de reconnaissance botanique
- Journée d'évaluation de deux parcelles (1 à Lathus, 1 sur la ferme du lycée agricole)

Une 20aine d'élèves



Animations scolaires et grand public

La restitution du travail des élèves sera présentée aux éleveurs et à tout intéressé ce **vendredi 23 mai après-midi au lycée agricole**.

Le travail des élèves sera mis en compétition au niveau national et évalué par un jury.

La **remise des prix** se fera à l'occasion du **Salon de l'Agriculture en février 2026 !**



Animation grand public à l'occasion de la fête des Paysages de la Comcom Vienne et Gartempe le 15 juin 2025 !





Guide technique

Le contrat Natura 2000 : Financer des travaux en faveur des milieux et des espèces

Le contrat Natura 2000 aide financièrement les propriétaires (ou ayants droit) à réaliser des opérations d'entretien, de restauration, de création ou de maintien (dans le cas des vieilles forêts) d'habitats naturels entraînant des coûts induits ou un manque à gagner pour le signataire.

Qui peut en bénéficier ?

Tout propriétaire ou ayant droit sur des parcelles situées dans un site Natura 2000, sauf cas particulier des agriculteurs qui ne sont pas éligibles à toutes les actions des contrats. Ils peuvent cependant être éligibles aux MAEC (cf. page suivante).

Pour quelle durée ?

Le contrat Natura 2000 planifie les actions financées sur une durée de 5 ans.



Abattage de peupliers pour restaurer les essences d'arbres présentes naturellement en bord de rivière à Morgane Rivol

Quels avantages ?

- Remboursement à 100 % des frais engagés par les propriétaires privés, plafonnement à 80 % pour les collectivités
- Exonération des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB)
- Exonération partielle des droits de succession

Exemples d'actions pouvant bénéficier d'un contrat Natura 2000

- Fourniture et pose de clôtures dans un objectif de gestion pastorale
- Création de mares ou de dépressions humides
- Entretien ou restauration de landes
- Maintien d'arbres morts ou vieillissants, création d'îlots de sénescence dans les boisements alluviaux

... Bien d'autres actions sont éligibles au contrat Natura 2000, contactez l'animatrice pour en savoir plus !



Rajeunissement de landes sèches par débroussaillage sur les cotecaux de la Gartempe © LPO



Réouverture de zones humides et évacuation des souches par traction animale © Céline Graciox



Pose de clôture et gestion pastorale de prairies © Morgane Rivol

La charte Natura 2000 : Valoriser les pratiques respectueuses de l'environnement

La charte Natura 2000 permet à chaque propriétaire, usager ou élu d'afficher son adhésion à la conservation du patrimoine naturel de son territoire.

Le signataire d'une charte Natura 2000 s'engage sur la base du volontariat à maintenir des pratiques de gestion ou d'usage qui soient favorables aux milieux et aux espèces, et qui ne génèrent pas de surcoût financier.

Qui peut s'engager ? Pour quelle durée ?

Tout propriétaire, gestionnaire (ayant droit) ou usager sur des parcelles situées au sein du site Natura 2000 peut s'engager, pour une durée de 5 ans (renouvelable).

Quels avantages ?

- Exonération des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB)
- Exonération partielle des droits de succession.



Pratique du canoë-kayak sur la Gartempe © sudviennepoitou.com

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) : Aider une agriculture respectueuse de l'environnement

Les MAEC sont spécifiquement réservées aux agriculteurs. Elles indemnisent annuellement, via la Politique agricole commune (PAC), les exploitants agricoles volontaires qui souhaitent asseoir leurs pratiques favorables à la biodiversité (cas de gestion favorable de prairies en place par fauchage tardif ou par pâturage extensif), ou ceux désirant réorienter la destination de certaines de leurs parcelles (cas des conversions de cultures en prairies).

Qui peut en bénéficier ?

Tout exploitant agricole déclarant à la PAC des parcelles incluses dans le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du territoire (correspondant au site Natura 2000 élargi).

Pour quelle durée ?

Les engagements sont pris pour 5 ans, sur les parcelles choisies par l'exploitant et dont l'enjeu environnemental a été validé par un diagnostic avec l'animatrice des MAEC.

Quels avantages ?

- Pour l'exploitant : Contrepartie financière annuelle allant de 82 à 652 €/ha/an
- Pour le propriétaire :
 - Exonération des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur le non-bâti (TFNB)
 - Exonération partielle des droits de succession.

Exemples d'engagements spécifiques

5 fiches activités et 9 fiches milieux vous aident à vous engager dans la charte Natura 2000.

Exemple de fiche milieu : « Bois de pente et autres boisements »

- Maintenir les surfaces de boisements : pas de défrichement ni de plantation de résineux ou d'essences exotiques.
- Conserver des arbres à cavités et/ou à fente, sénescents ou morts sur pied, sauf en cas de mise en danger du public ou de risques sanitaires avérés.

Exemple de fiche activité : « Pratique sportive de canoë-kayak »

- Pour l'organisation d'une compétition, solliciter l'avis de la structure animatrice.
- Utiliser des installations amovibles qui seront démontées à l'issue de chaque compétition.
- A l'occasion d'une manifestation ou d'une pratique encadrée, sensibiliser les participants et le public aux enjeux de conservation liés aux habitats associés à la rivière.
- Réduire l'accès à la rivière à une zone unique pour l'embarquement et une zone unique pour le débarquement afin de limiter les dégradations de la berge liées au piétinement.
- Enfin, promouvoir un comportement éco-responsable en incitant les participants et le public à respecter la propreté et la tranquillité des lieux.

Pratique du canoë-kayak sur la Gartempe © sudviennepoitou.com

Exemples de mesures ouvertes sur le territoire

Protection des espèces - Niveau 2 (ESP2) : 145 €/ha/an

- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires et absence de fertilisation
- Absence d'intervention (fauchage, broyage, pâturage) entre le 15 avril et le 20 juin
- Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans.

Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage (MHU2) : 201 €/ha/an

- Respecter un taux de chargement minimal annuel moyen de 0,2 UGB/ha et maximal de 1,2 UGB/ha
- Respecter un taux de chargement maximal instantané de 1 UGB/ha entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} mars
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires et de travail superficiel du sol
- Absence d'utilisation N, P et K.

D'autres mesures sont ouvertes à la contractualisation sur votre territoire ! Pour en savoir plus, contactez la personne en charge de l'animation du dispositif :

Morgane REVOL
morgane.revolo@lpo.fr - 06 27 81 04 36

Presse

RENDEZ-VOUS PRESSE

29/04/2025



Les temps forts du printemps 2025 autour des prairies naturelles du montmorillonnais



La LPO Poitou-Charentes et le CIVAM du Montmorillonnais co-organisent depuis 2023 les sélections locales du Concours général agricole des pratiques agro-écologiques Prairies et parcours, dans l'objectif de mettre en lumière les éleveurs qui utilisent les prairies naturelles. Le savoir-faire des éleveurs du Montmorillonnais est d'ailleurs reconnu et récompensé au niveau national, puisque les lauréats des deux premières éditions ont obtenu une seconde place au concours national au Salon de l'Agriculture.

Le concours Prairies et parcours « Éleveurs » est reconduit cette année, mais de nouveaux événements, liés au concours, se dérouleront aussi dans le Montmorillonnais en mai et juin : la participation d'une classe du lycée agricole de Montmorillon au concours jeunes jurés et la visite officielle des organisateurs et du jury national du concours.

> Pour chaque événement, nous vous proposons un rendez-vous afin de vous permettre de choisir ceux que vous souhaitez découvrir.

Une classe de Montmorillon dans la course pour le concours jeunes jurés Prairies et parcours

La classe de première CGEA (conduite et gestion d'exploitation agricole) du lycée agricole de Montmorillon participe cette année au concours jeunes jurés qui récompense les élèves. Ce printemps, tel un jury d'experts, les élèves doivent évaluer l'équilibre agroécologique de deux parcelles de prairies (l'une au sein de leur lycée et l'autre chez un éleveur local) puis choisir un gagnant. La LPO et le CIVAM, aidés de la botaniste Blandine Grillon, accompagnent cette classe et leurs professeurs dans la prise en main de la grille de notation, pour le déroulé du concours et la remise de leur prix.

La classe sera ensuite en compétition avec d'autres classes de France ayant effectué la même démarche. Ce sont les capacités à comprendre et à évaluer le lien entre les pratiques de l'éleveur et la diversité floristique de la parcelle qui seront évaluées au niveau national. La classe gagnante du concours jeunes jurés 2025 sera récompensée lors du Salon de l'Agriculture à Paris, en mars 2026.

ANIMATION



ASSISTANCE
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB
&
AMELIORATION
DES
CONNAISSANCES



SUIVI
ADMINISTRATIF



En cours :

- Signature par le CEN sur parcelles de landes sèches



FICHE N°4 – LANDES ET FOURRÉS TEMPÉRÉS

Habitats d'intérêt communautaire

Landes à ajonc nain – 4030

Espèces floristiques patrimoniales

Centenille naine – Millepertuis à feuille de lin – Héliantheme en ombelle – Arnoséride minimale – Poirier à feuilles en cœur – Tolpide barbue

Au sein d'un complexe de versant, les landes ne couvrent que de petites surfaces en rebord de plateau sur des sols minces. Certaines sont en cours d'embroussaillage.

Objectifs opérationnels

- Assurer un rajeunissement périodique de la lande
- Contrôler la colonisation des ligneux

Engagements

Pour ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir les surfaces de landes : pas de retournement du sol ni de plantations volontaires.

Point de contrôle : Non destruction ou non boisement de la lande

2. Je m'engage à ne pas utiliser de désherbants sur ma/mes parcelles.

Point de contrôle : Absence d'utilisation de désherbants sur la lande

Recommandations

Pour la gestion courante de ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte, je pourrai mettre en œuvre les conseils suivants :

1. Procéder à un rajeunissement par coupe ou broyage tous les 7-15 ans.
2. Veiller au maintien du caractère ouvert du milieu en supprimant les éléments arborés présents au sein ou en périphérie immédiate de la lande.

Fait à,
Le,
Signature



Contrat 2021-2025

Contrat Mise en défens des berges menant au Roc d'Enfer et aménagement des descentes porté par le CPA - CPIE de Lathus

- **Surface concernée** : 100ml de descentes et berges de la Gartempe mises en défens pour éviter les écarts des visiteurs
- **Coût** : 11 411,02 € **par barême**
- **Actions** : Rambarde et sécurisation cheminement de descentes (blocs de granite présents + rambarde acacia)
Pose piquets et cordes sur les bords de Gartempe pour matérialiser les berges à ne pas piétiner (intégration site classé + zone inondable) : **problème de vols répétitifs !**



Accompagnement pour la mise en paiement
22/08/24 : visite terrain avec la Région



Contrat 2021-2025

Contrat Arrachage de jussie porté par Mme Warmé Janville

- **Surface concernée** : 1800m² de berges et bras morts lieu-dit chez Villeau
- **Coût** : 10 56,94€ **par prestation**
- **Actions** : Arrachage manuel de jussie en été 2023 et deuxième passage en été 2024

Suivi des travaux

Accompagnement pour la mise en paiement



Contrats N2000



Direction Départementale
des Territoires



Transfert de compétence de l'Etat à la Région début 2023

2023 : Appel à projets contrats Natura 2000 était incertain : volonté de l'animatrice de ne pas engager de particuliers ou structures dans des montants importants le temps de la transition

2024 : Pas d'appel à projet contrats N2000

Reprise des contractualisations en **2025**



Soumis en 2025

Contrat Gestion pastorale et manuelle des mares temporaires méditerranéennes Habitat prioritaire 3170*

- **Surface concernée** : 0,61 ha
- **Coût** : 7 874,39€ **par barème**
- **Actions** :

Gestion pastorale (gardiennage et gestion du pâturage)

Entretien de l'ouverture du milieu par débroussaillage complémentaire des refus

Exportation des résidus

Dépense de personnel (suivi de la végétation)



© LPO



© CEN NA



© CEN NA



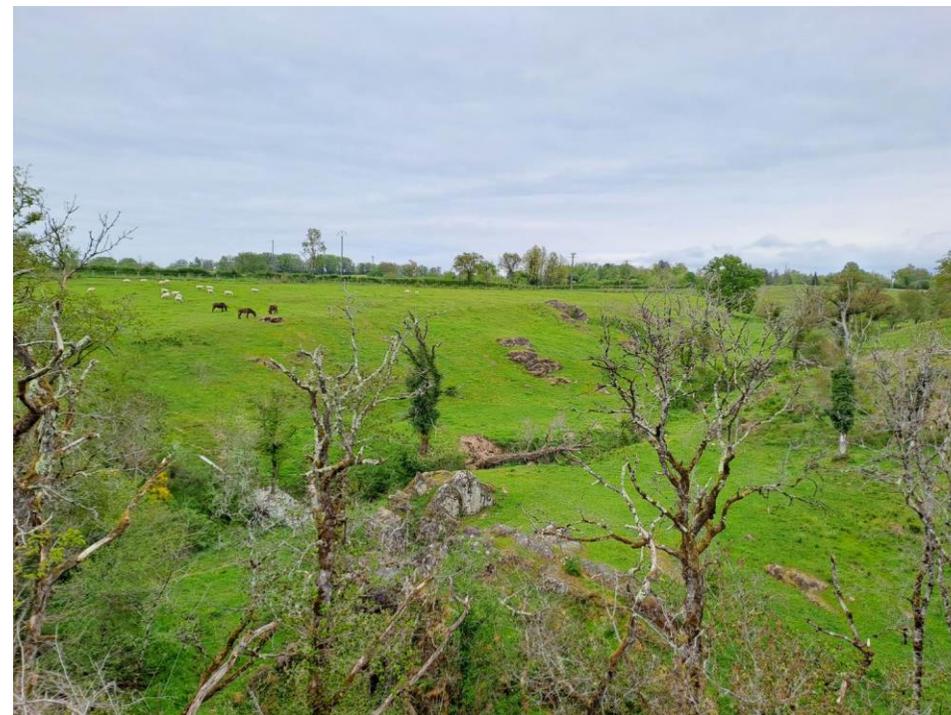
Soumis en 2025

Contrat Restauration manuelle et reconquête pastorale d'une mosaïque de prairies et de landes sèches porté par le CPA - CPIE de Lathus

- **Surface concernée** : Environ 9h de prairies + 1,63 ha de landes sèches
 - **Coût** : 42 179,34 €
 - **Actions** :
- Matériel et équipement :**
- Parc de contention, panneau de communication

Barème :

- Gestion pastorale du complexe de milieu avec un troupeau multi-espèces : vaches, chèvres, ânes, brebis
- Entretien de l'ouverture du milieu par débroussaillage complémentaire (notamment landes sèches)
- Gestion par fauche des prairies mécanisables
- Dépense de personnel pour suivi de la végétation



Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

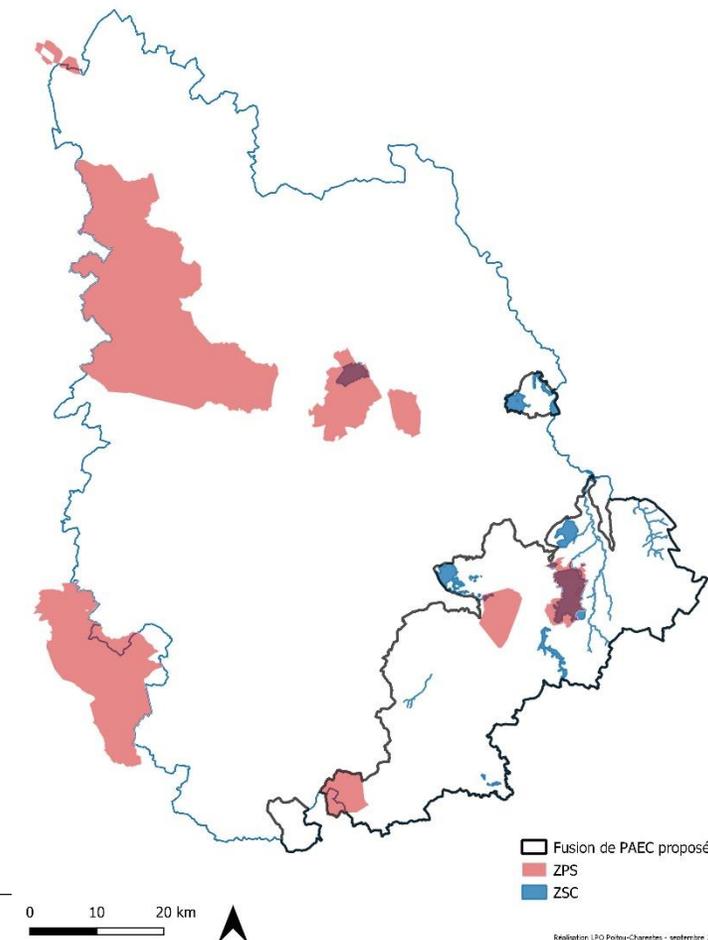
PAEC « Bocage et vallées du Montmorillonnais »

LPO Poitou-Charentes : structure animatrice des MAEC

Chambre d'agriculture de la Vienne : structure opératrice des MAEC



- Réunions d'informations (Lycée agricole de Montmorillon) à destination des exploitants
- Démarchage des agriculteurs
- Rencontre avec l'agriculteur/identification des mesures adaptées
- Rédaction des diagnostics

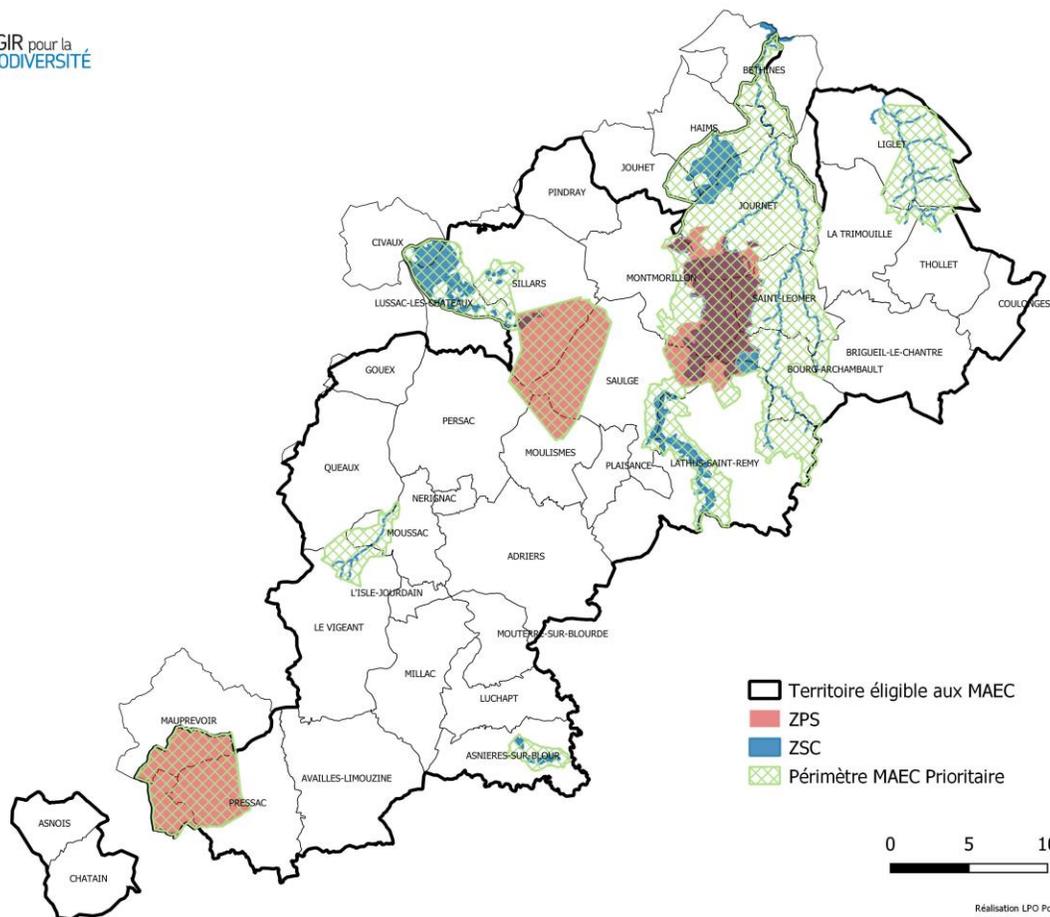


Realisation: LPO Poitou-Charentes - septembre 2023

Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



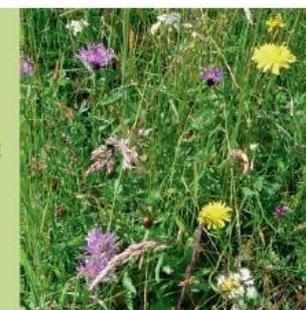
Réalisation LPO Poitou-Charentes - septembre 2022

Les mesures proposées en 2024

Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires
Préservation des milieux humides	MHU1	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Absence d'intervention mécanique entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	150€ / ha
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Respecter un taux de chargement minimal annuel moyen de 0.2 UGB/ha et maximal de 1.2 UGB/ha Respecter un taux de chargement maximal instantané de 1 UGB/ha entre le 1 ^{er} décembre et le 1 ^{er} mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	201,25€ / ha



Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses au plus tard le 30 septembre de l'année d'engagement Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Interdiction d'intervenir par fauche, broyage ou pâturage entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet La bande / parcelle engagée demeure en prairie temporaire à l'issue de l'engagement	Terres arables, cultures pérennes, Prairie temporaire de moins de 2 ans	652,29€ / ha
--	------	---	---	--------------



Création de prairies	CPRA	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses avant le 15 mai de l'année d'engagement Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Pas de dates imposées dans la gestion mécanique ou du pâturage sur la parcelle La bande / parcelle engagée sera à déclarer en prairie permanente à l'issue de l'engagement	Prairies temporaires de moins de 2 ans semées avant le 15 mai 2024	357,90€ / ha
----------------------	------	--	--	--------------



Agir pour la biodiversité

Assistance technique



Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires	
Protection des espèces niveau 1	ESP1	Mise en défens de 10% de la parcelle en fonction des enjeux identifiés lors de la visite terrain. Entretien de la mise en défens à l'automne. La mise en défens peut changer de place chaque année dans la parcelle en fonction de l'enjeu identifié Absence d'utilisation N, P et K sur la parcelle Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle	Prairies temporaires et permanentes	81,95€ / ha	 Courlis cendré
Protection des espèces niveau 2	ESP2	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 20 juin Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	145,08€ / ha	 Cistude d'Europe
Protection des espèces niveau 3	ESP3	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 1 ^{er} juillet Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	199,57€ / ha	

Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	Plan de gestion à réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	152,50€ / ha	 Pelouse calcaire
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	Plan de gestion à faire réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets et du pâturage ou de la fauche, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50% de la parcelle Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	203,75€ / ha	

Entretien des ligneux	IAE1	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, période d'intervention, maintien des arbres remarquables, etc. Le cadrage national impose un entretien réalisable uniquement à la tronçonneuse	Éléments ligneux	0,80€ / ml	 Triton marbré mâle
Entretien des mares	IAE2	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, type et période d'intervention, etc.	Mares	62€ / mare	

Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Rappel : 8 fermes engagées en **2023** au sein du périmètre Natura 2000 sur **126,11 ha**

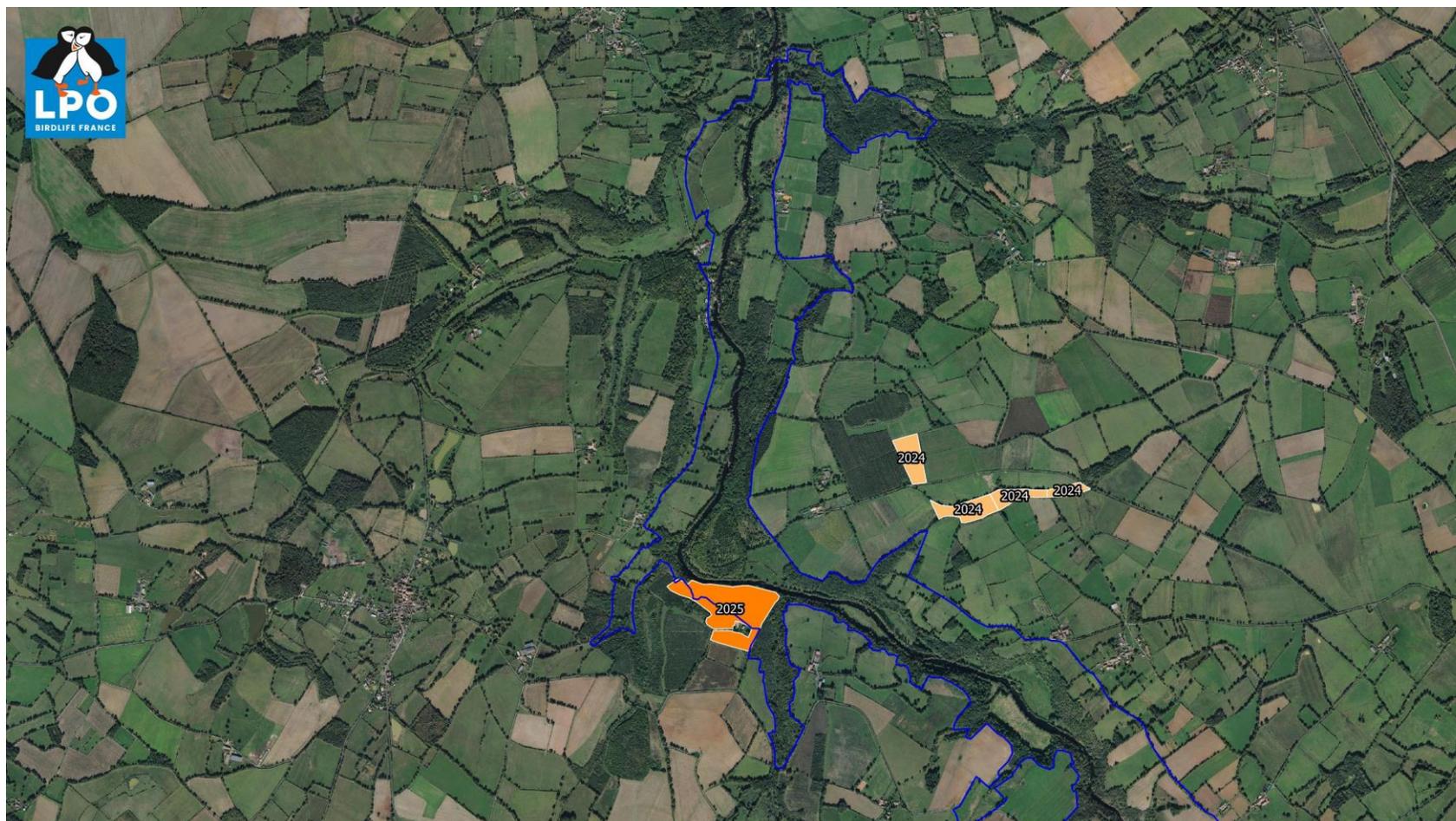
2024 : 1 ferme engagée sur 9,75 ha ESP2 au sein du périmètre prioritaire (touche le site N2000)

2025 : 1 ferme engagée sur 8,08ha ESP3 au sein du périmètre Natura 2000

Rappel consommation enveloppe pour le PAEC NA_MONT :

- 2024 : enveloppe de 250 000€, demande de 295 000€
- 2025 : enveloppe de 162 899€, demande de 197 559€ (animation MAEC non financée en 2025 !)
- 2026 ?

Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)



Zonages réglementaires

□ ZSC Vallée de la Gartempe

Agris 2025

MAEC engagée

■ ESP3 : absence d'intervention entre le 15 avril et le 1er juillet, absence d'intrants et de produits phytosanitaires

Agris 2024

MAEC engagée

■ ESP2 : absence d'intervention entre le 15 avril et le 20 juin, absence d'intrants et de produits phytosanitaires



0 250 500 m



Agir pour
la biodiversité

Etudes d'incidence Natura 2000

- Projet d'abattage de peupliers et replantation d'essences indigènes pour restaurer 2kml de ripisylve
- Manifestations sportives
- Actualisation PSG forestiers
- Bâtiment agricole



Autres projets – Autre assistance technique et partenariat

Communauté de communes Vienne et Gartempe



Projet Alimentaire territorial
PCAET

CIVAM du Montmorillonnais
Groupe d'échanges sur la gestion des prairies

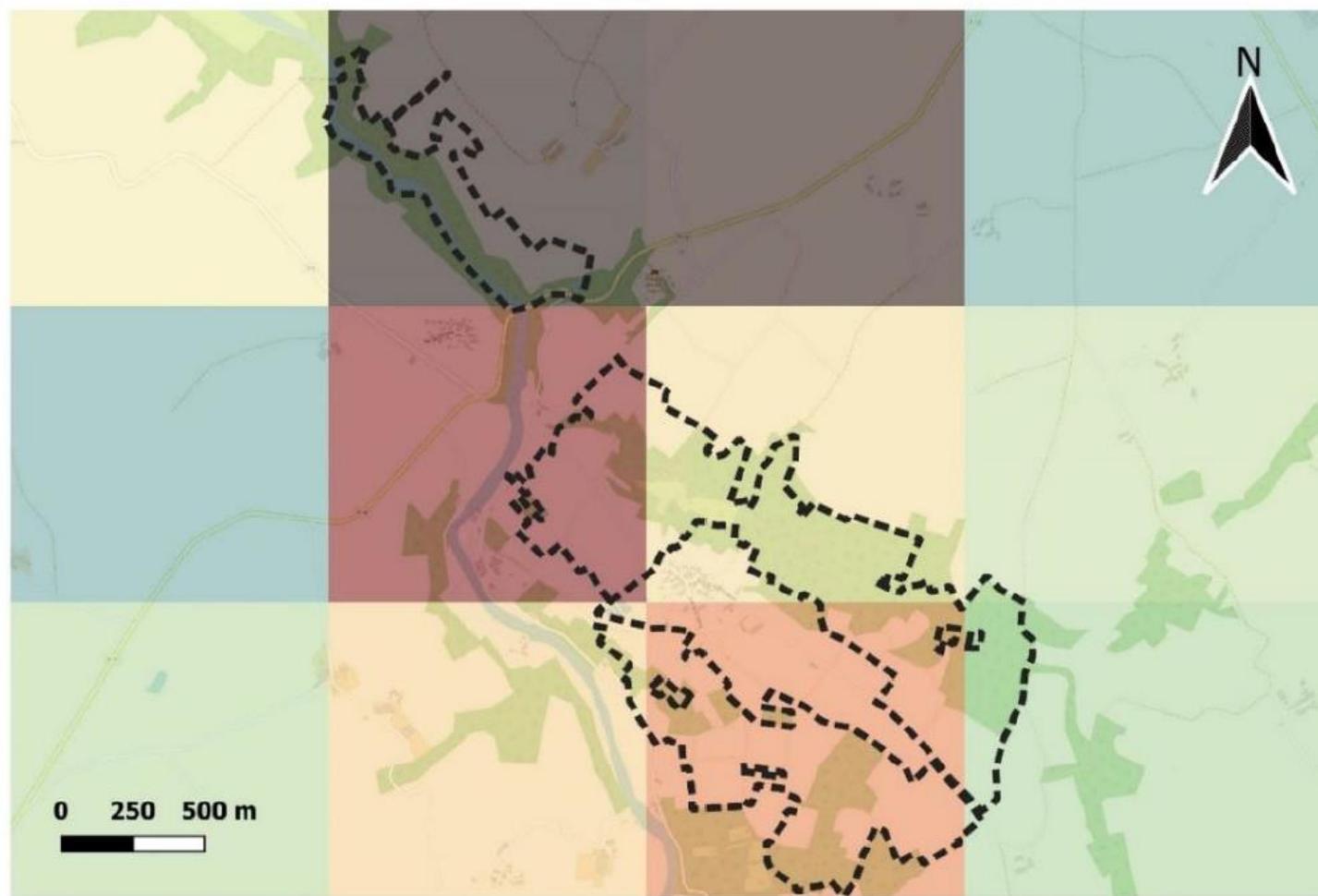


Projet de RNR ?

CT Gartempe et Creuse



RNR des Pontes de l'Enfer Mailles des hotspot de biodiversité



Légende

- Contour de la RNR
- Enjeux spécifiques pour la faune et la flore
- Niveau minimum
- Niveau maximum



Réalisée le : 28/09/2023
Source : ARB, CPIE Val de Gartempe, OSM



Concours prairies



Pas de ferme en lice au sein du site en 2024 ni en 2025 !

Mais rdv le 28 mai pour le concours 2025 sur des parcelles de Luchapt, le Vigeant, Adriers et Saulgé !

Accueil du réseau national du Concours sur la parcelle lauréate de David GUILLET le 5 juin au matin !



Classement de la Gartempe – Site classé au titre des paysages

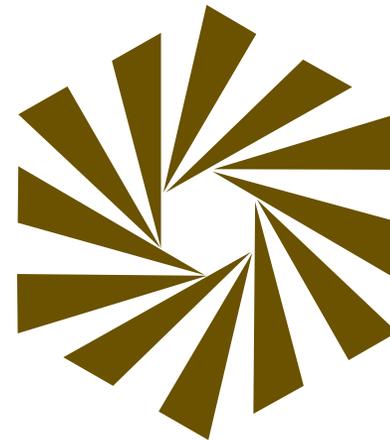


Actualités par la DREAL Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



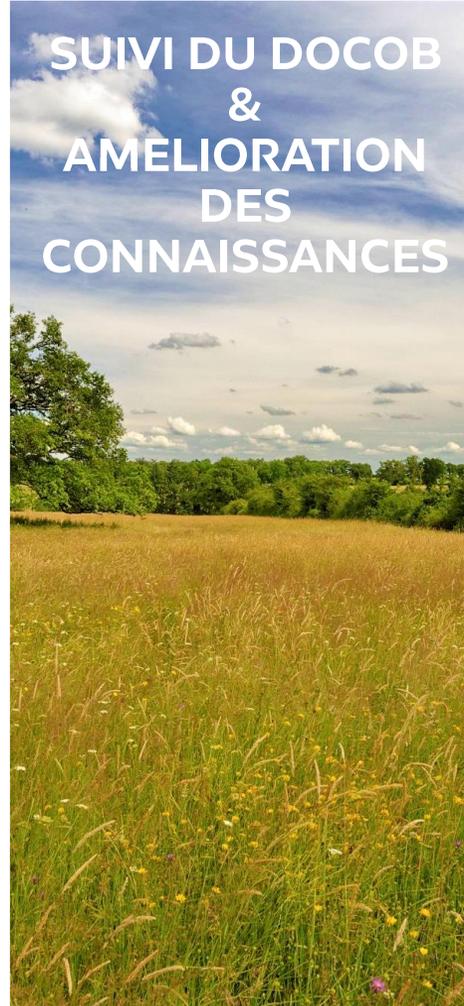
ANIMATION



ASSISTANCE
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB
&
AMELIORATION
DES
CONNAISSANCES



SUIVI
ADMINISTRATIF



Suivis menés via le Fond Vert



Présentation des résultats par le CPIE Val de Gartempe



ANIMATION



ASSISTANCE
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB
&
AMELIORATION
DES
CONNAISSANCES

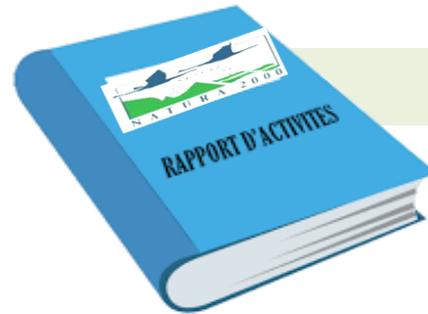


SUIVI
ADMINISTRATIF &
FINANCIER





Mise en œuvre du DOCOB



Bilan annuel

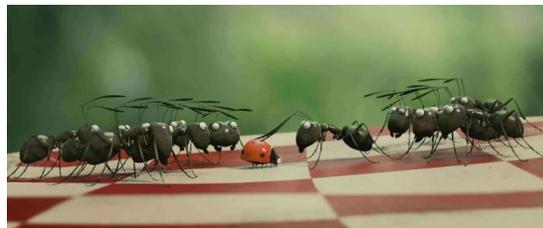


**Réunions / échanges
Services de l'Etat**



Suivi des actions

**Tenue tableau de bord de mise
en œuvre des actions
+ Base de données contacts**



**Échanges avec le réseau
d'animateurs N2000**



**Veille sur les activités
socio-économiques**

Bilan financier de l'année 2024-2025 :

		Animation	Assistance technique	Suivi du site et du DOCOB	Assistance administrative et bilans annuels	TOTAL
Tranche ferme (21/06/2023-21/06/2024)	Réalisation	10,5 j	16,5 j	5 j	4,5 j	37,5 j
	Montant dédié (temps d'animation + actions)	5 250 €	8 250 €	2 500 €	2 250 €	18 250 €
						18 250 € TTC

→ Financement à 100% par : Région + Europe

- Poursuite de la **contractualisation** 'Contrats Natura 2000' sur le site
- Projet de restauration de ripisylve au sud du site : abattage peupliers et plantations (en cohérence avec la politique Site Classé)
- Si retenus, suivi administratif et mise en œuvre contrat de gestion Natura 2000 restauration de prairies avec CPIE de Lathus, et du contrat de gestion des mares temporaires méditerranéennes.
- Gestion de **l'affluence au niveau du Roc d'Enfer**
- Poursuivre **l'animation des MAEC** auprès des agriculteurs du site
- **Poursuivre les animations scolaires auprès des cursus du lycée agricole de Montmorillon**
- Poursuite du concours prairies
- Et plus encore !





Merci à tous les acteurs, partenaires, propriétaires,... participant à la démarche Natura 2000 et s'engageant pour la préservation de la Vallée de la Gartempe

N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour toute question.



Agir pour
la biodiversité



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine